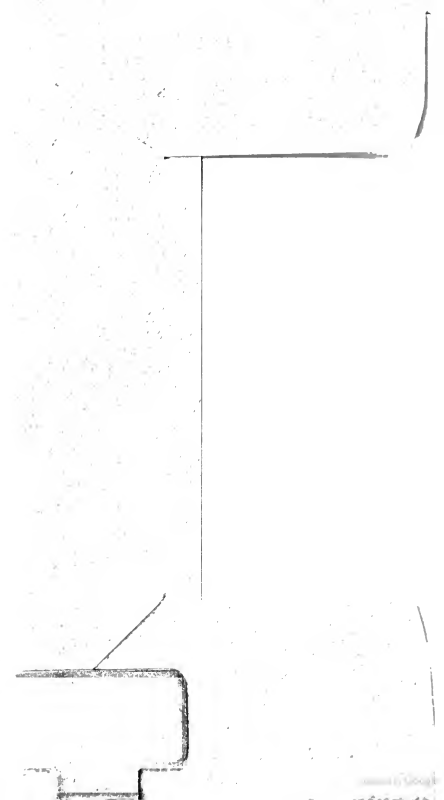


# MEMOIRE
## EN FORME
## DE
# LETTRE

*Sur le Projet d'une acceptation de la Bulle* UNIGENITUS, *relative à des explications contenues dans un Mandement.*

Seconde Edition revue & corrigée.






M. DCC. XIV.

# AVIS.

CE *Mémoire aiant été imprimé ſur une copie très défectueuſe, ſans la participation de l'Auteur, & publié ſous le titre de* Lettre de M. * * * à M. * * * ſur le projet d'une acceptation de la Bulle UNIGENITUS, relative à des explications contenues dans un Mandement, *on a cru devoir en donner une édition plus correcte ſur un exemplaire revu par celui même qui, à la priére d'un de ſes amis, avoit composé cet Ecrit dans la penſée qu'il ne ſeroit point rendu public.*

# MEMOIRE
## EN FORME
## DE
# LETTRE

*Sur le Projet d'une acceptation de la Bulle UNIGENITUS, relative à des explications contenues dans un Mandement.*

I.

MONSIEUR,

DAns la douleur que m'a causé l'état déplorable des affaires de l'Eglise, & qui a été sensiblement renouvellée par l'Instruction Pastorale proposée à tous les Prélats du Royaume pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, rien de la part des hommes ne m'a plus consolé, ni plus soutenu, que la fermeté de M. le Cardinal de Noailles & des autres Prélats qui se sont joints à son Eminence, pour la défense de la vérité & des droits de l'Episcopat.

L'affaire de la Conftitution eft fi étrange en tout fens, foit qu'on en confidere le fond, foit qu'on s'attache à la forme & aux procédés, qu'on a toutes les peines du monde à comprendre, comment tant d'Evêques ont pu fe réfoudre à recevoir d'une maniére baffe & fervile, & à faire publier dans leurs diocéfes une Bulle, dont rien ne peut couvrir l'énormité. Mais d'un autre côté, tout s'eft paffé avec tant de hauteur & fi peu de ménagement; les Evêques même ont eu fi peu de liberté, qu'on ne fauroit rendre affez d'actions de graces à Dieu de ce qu'il s'eft fouvenu de fes promeffes, & que, nonobftant la prévarication prefque générale, il a bien voulu fe réferver dans le Clergé du prémier ordre des témoins irréprochables & de zélés défenfeurs de la vérité fur le dogme, fur la morale, fur la difcipline, fur le droit des Evêques & les libertés de l'Eglife. Quel furcroît de confolation & de joie pour tous les gens de bien, fi ces généreux Prélats, perfuadés qu'on ne doit point faire à demi l'œuvre de Dieu, renonçoient enfin au projet de demander au Pape des éclairciffemens qu'il refufe; & joignoient à l'amour de la vérité qui leur fait déja tant d'honneur, une attention particuliére à ce qu'ils doivent auffi à l'équité, à la bonne foi, à la droite raifon!

Car je vous avoue, Monfieur, qu'après avoir attentivement éxaminé la Bulle, je n'ai jamais goûté le projet de recourir au Pape, pour obtenir de fa Sainteté des explications qu'on a tout fujet de croire qu'Elle ne donner a jamais. Il eft même impoffible qu'Elle

qu'Elle les donne, telles qu'elles devroient être, parce qu'on n'en peut imaginer de raisonnables, qui puissent satisfaire à tout, c'est-à-dire, qui ne blessent ni la raison, ni la bonne foi, ni la vérité, ni la justice. Et comme dans l'affaire du monde la plus sérieuse, il ne convient point à des Evêques de demander au Pape une chose impossible, ni de mettre à la soumission qu'ils témoignent, des conditions impraticables, il m'a toujours paru que le seul parti qu'il y eût à prendre, le seul qui fût d'une entiére droiture, en un mot le seul digne de la piété & de la gravité épiscopale, étoit de rejetter purement & simplement une Constitution, qui étant prise dans son sens propre & naturel, renverse les notions communes du christianisme, & confond tout le langage de la piété chretienne.

## I I.

Cependant, M. quoique je n'aprouvasse point ce moien, je me consolois par l'évenement. Il étoit aisé de prévoir, ce qui est effectivement arrivé, que le Pape ne s'abaisseroit jamais à donner des éclaircissemens, & qu'il insisteroit toujours sur une acceptation pure & simple; ce qui, par un autre tour, remet son Eminence & les Prélats qui lui sont joints, plus en droit que jamais de n'accepter la Constitution en aucune maniére. Leur conduite même en devient plus plausible aux personnes du monde, qui ne connoissant gueres l'importance de cette affaire au fond, ne jugent que de l'extérieur, & ne se reglent dans ces sortes de jugemens que par des vues assez humaines.

Bien des gens à Paris & à la Cour ne connoiffent point, ou ne connoiffent que très confufément à quel danger la doctrine & la difcipline fe trouvent expofées par la Conftitution. Cependant tout le monde paroît affez perfuadé, qu'elle ne peut être acceptée telle qu'elle eft, & qu'au moins elle a befoin d'éclairciffemens. Et comme là deffus il n'y a gueres eu qu'une voix en France, que l'indignation a paru générale, que le cri public a furmonté les clameurs des Jéfuites, que les Evêques même les plus dévoués à ces Peres, les plus dépendans de la Cour de Rome, les plus complaifans pour celle de France, n'ont cru pouvoir accepter la Bulle qu'en fuppofant les explications de l'Inftruction Paftorale, il étoit naturel de conclurre que, fuppofé qu'il faille avoir des éclairciffemens, il eft infiniment plus raifonnable, plus fûr & plus refpectueux de s'adreffer au Pape, pour les avoir de fa propre main & conformes à fes intentions, que d'en donner de fon chef, comme ont fait les Evêques de l'Affemblée dans leur Inftruction, au hazard de prendre mal le fens de la Conftitution, & de s'écarter des intentions du Pape.

Voilà ce que la plûpart du monde a compris fans peine; & fur cela le Pape, comme on le voit par fon Bref du 17. Mars dernier, n'étant point difpofé à écouter cette demande, qui pourtant, à le bien prendre, eft plus honorable pour lui que l'Inftruction des 40. Prélats, & refufant des éclairciffemens jugés abfolument néceffaires, M. le Cardinal fe trouve dans les termes du monde les plus favorables, & devant Dieu & devant les hommes, pour déclarer qu'il

qu'il ne peut pas non plus de ſon côté accepter la Conſtitution. C'eſt ce qu'on attend de ſon Eminence : auſſi a-t-elle gagné l'amour de tout ſon peuple qui ſe ſacrifieroit volontiers pour Elle ; & l'applaudiſſement univerſel de la cour & de la ville, fait voir combien on eſtime la fermeté qu'Elle a témoignée juſqu'à préſent.

## I I I.

Cependant, M. je vous avoue que je ne puis être entiérement hors d'inquiétude, quand je ſonge par combien d'endroits M. le Cardinal de Noailles ſera attaqué, & combien les promoteurs de la Bulle feront d'efforts pour obtenir au moins l'apparence d'une acceptation.

Ils ſentent de quelle conſéquence eſt ſon autorité. Ils ſavent combien ſon nom, ſa réputation, la place qu'il remplit, ſa piété, ſa vie exemplaire, les perſécutions qu'il a ſouffertes & celles qu'il ſouffre encore, donneront de poids au parti dans lequel il ſe tiendra ferme. Il leur ſemble que c'eſt l'unique & dernier rempart qu'ils aient à forcer pour dominer dans le monde, & la ſeule digue qu'il leur reſte à renverſer pour inonder l'Egliſe du torrent de leurs opinions antichretiennes, qu'ils veulent faire paſſer pour la foi de tous les ſiécles.

Les inſultes, les calomnies, les menaces, les diſgraces, la ſaiſie du temporel, ce n'eſt point ce qui m'alarme le plus. Je ſerois ſenſiblement touché de voir ſon Eminence expoſée à quelques traitemens rigoureux ; mais je ne craindrois point que ſa conſtance en fût ébranlée, ni qu'aucun intérêt humain pût l'emporter dans

son cœur sur les droits inviolables de la vérité & de la religion.

Ce que je crains, c'est l'artifice & la surprise; ce sont les insinuations des faux amis, plus dangereuses en certains cas que les violences ouvertes des ennemis déclarés; en un mot, ce sont certains ménagemens où les gens de bien entrent d'autant plus facilement, qu'on les leur propose sous le voile de la piété, & sous l'apparence de la paix & de l'unité.

Déja le bruit se répand qu'on entre en négotiation; & que, pour tirer son Eminence du poste avantageux où elle s'est mise, & où elle peut demeurer invincible, en persistant dans le refus d'accepter une Constitution que le Pape refuse d'expliquer, on lui propose de donner elle même telles explications qu'elle voudra. On l'assure que le Pape n'y trouvera point à redire, & que sa Sainteté a promis de ne les point condamner, à moins qu'elles ne continssent quelque erreur manifeste. On sera content de tout (au moins, pour gagner M. le Cardinal, on le témoignera ainsi) pourvu qu'à quelque prix que ce soit, on puisse dire qu'il accepte enfin la Constitution. C'est-là, M. le sujet de ma peine, car c'est un piége visible qu'on tend à son Eminence; & on ne peut aimer sincérement l'Eglise & connoître le danger où la doctrine est exposée, sans s'intéresser vivement à toutes les démarches que M. le Cardinal de Noailles fera dans une affaire, sur laquelle rien de sa part ne peut plus être indifférent.

I V.

Vous m'apprenez même que son Eminence paroît entrer dans cet expédient, & qu'elle a dressé un projet de Mandement très exact qui contient sur chaque proposition un Exposé des erreurs qu'elle témoigne croire que le Pape a voulu condamner par sa Constitution, & des vérités auxquelles elle témoigne aussi croire que Sa Sainteté n'a voulu donner aucune atteinte.

Je dis *témoigne croire*; car je ne puis me persuader que M. le Cardinal de Noailles, qui connoît fort bien le Pape, & qui sait combien il est dévoué aux Jésuites, & quel est son attachement au Molinisme & au Sfondratisme, puisse croire véritablement que, par une Bulle si étrange, il n'ait prétendu condamner que les erreurs que son Eminence condamne dans cet Ecrit, & qu'il ait voulu conserver dans toute leur pureté, toutes ces vérités auxquelles son Eminence sait fort bien qu'on ne peut donner atteinte, sans sapper les fondemens de la doctrine, de la morale & de la discipline de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ce projet (que je suppose aussi éxact que vous le prétendez) considéré en lui-même, indépendamment de tout rapport, soit à la Constitution où l'on s'efforce en vain de chercher un bon sens, soit au livre des Réflexions, où l'on s'efforce en vain de chercher des erreurs; que ce projet, dis-je, ne soit en lui-même très propre à la fin que M. le Cardinal de Noailles se propose, qui seroit de

mettre à couvert la doctrine, la discipline, le droit des Evêques, la liberté des écoles, & de donner la paix à l'Eglise en réunissant les esprits. Mais plus cet Ecrit sera éxact & correct, & plus il y a sujet de craindre que son Eminence touchée de l'espérance de la paix, ne condescende enfin à accepter la Constitution par un Mandement conforme au projet dont vous parlez.

V.

Vous me direz peut-être: Mais si cet Ecrit est bon en lui-même, si le dogme y est bien expliqué, si la discipline y est maintenue, si le droit des Evêques y est mis à couvert, si la liberté des Ecoles y est conservée, si l'on n'y proscrit que des erreurs qui méritent de l'être, quel inconvénient y auroit-il, dans les circonstances présentes, de contenter le Pape & le Roi, de se rejoindre aux autres Prélats qui ont accepté la Bulle, de prévenir la division qui est à craindre & tous les maux qui en sont inséparables, en recevant & en faisant publier la Constitution rélativement à un Mandement éxact, & dressé sur ce projet?

Je vous prie, M. de remarquer attentivement, qu'il y a une extrême différence entre avouer, comme je fais, que ce projet, tel que je le suppose, est un bon Ecrit en lui-méme, & convenir que ce soit un bon Ecrit par rapport à l'acceptation de la Bulle, & à la condamnation du livre des Réflexions morales.

Il suffit à cet Ecrit, pour être bon en lui-
mê-

même ; d'une part de repréſenter fidélement & correctement les vérités de la foi, auxquelles on ne peut donner atteinte, & les ſentimens autoriſés dans les écoles, ſur leſquels on doit conſerver aux Théologiens une juſte liberté, & de l'autre part de marquer préciſément & rigoureuſement les erreurs qu'on doit condamner.

Mais je n'ai garde de convenir que cela ſuffiſe par rapport à l'acceptation de la Bulle, & à la condamnation des 101. propoſitions & du livre des Réfléxions morales, ni qu'on puiſſe accepter la Conſtitution rélativement à un Mandement dreſſé ſur ce projet, quelque éxact qu'il puiſſe être.

Car il eſt évident, M. que, par rapport à l'acceptation de la Bulle, ce n'eſt pas aſſez de repréſenter la vérité en elle-même dans un Mandement ou une Inſtruction Paſtorale, il faut encore que cette vérité ſoit conforme au vrai ſens de la Bulle qu'on accepte. De même, ce n'eſt point aſſez pour condamner un livre, de donner en général un détail éxact d'erreurs, il faut encore que ce détail repréſente fidélement le vrai ſens du livre qu'on condamne.

Or quelque bon que ſoit en lui même l'Ecrit, ou projet de Mandement dont il s'agit, fût-il encore meilleur qu'il n'eſt, fût-il dreſſé par un S. Fulgence ou par S. Auguſtin même, il n'en ſeroit que d'autant moins propre à repréſenter dans l'Expoſé des vérités le vrai ſens de la Bulle qu'on accepteroit, & dans l'Expoſé des erreurs le vrai ſens du livre qu'on condamneroit.

Ainſi, non ſeulement il ne conviendroit

A. 6 point

point à l'usage qu'on en voudroit faire, mais au contraire il ne pourroit convenir qu'à un usage tout opposé. Bien loin de conclurre de cet Exposé qu'on puisse accepter la Bulle & condamner le livre des Réflexions, on en doit conclurre au contraire qu'on ne peut ni accepter la Bulle, parce qu'elle n'enseigne point une doctrine conforme à l'Exposé des vérités, ni condamner le livre des Réflexions, parce que ce livre ne contient aucun des mauvais sens marqués dans l'Exposé des erreurs. C'est tout l'usage qu'on peut faire d'un tel Ecrit. Changer cet ordre pour accepter la Bulle & pour condamner le livre, c'est se moquer de Dieu & des hommes, & compter pour rien la religion & la raison: c'est dire que le bien est mal, & que le mal est bien; que la nuit est le jour, & que le jour est la nuit: *Væ*
Isaie c. 5. v. 20. *qui dicitis malum bonum, & bonum malum, ponentes tenebras lucem & lucem tenebras.*

## V I.

Les Evêques, pour avoir reçu de Dieu l'autorité sacrée, jointe à leur ministere, ne se doivent pas croire dispensés, non plus que les autres hommes, de suivre les regles de la raison & du bon sens. Si leur autorité est toute divine, elle n'est pas pour cela déraisonnable; au contraire elle doit être d'autant plus conforme à la droite raison, qu'elle n'est autre chose qu'une participation de l'autorité de Jesus-Christ qui est la souveraine raison.

J'ai vu un Prélat, du nombre de ceux qui étoient à la derniére Assemblée, soutenir un jour à un Ecclésiastique, en lui montrant une

une muraille blanche, que si son Evêque lui disoit qu'elle est noire, il devroit renoncer au témoignage de ses yeux, pour se conformer au jugement de son Supérieur. On eut beau porter la condescendance jusqu'à dire, qu'on devroit peut-être par respect pour un Supérieur, ne le point contredire sur un point de cette nature; le Prélat soutint qu'il falloit porter la déférence jusqu'à la persuasion, si le Supérieur le vouloit ainsi. L'éxemple d'une muraille blanche dont il se servoit, fait assez voir qu'il ne s'agissoit d'aucun point qui appartînt ou pût appartenir à la foi. Mais en quelque matiére que ce soit, c'est bien deshonorer l'autorité, que d'en parler d'une maniére si déraisonnable. Après cela, je ne m'étonne pas qu'un tel Prélat soit du nombre des quarante qui ont accepté la Bulle, & qui ont approuvé l'Instruction pastorale qu'on peut regarder comme un renversement de la raison, & comme un chef-d'œuvre d'injustice & de mauvaise foi.

Je mets bien de la différence, pour le fond de la doctrine, entre cette Instruction & l'Exposé des erreurs & des vérités dont il s'agit ici; mais je n'en suis pas moins convaincu que faire servir ce dernier Ecrit à l'acceptation de la Bulle, ce seroit un abus de la raison d'autant plus grand & plus insoutenable, que cet Exposé étant plus correct que l'Instruction pastorale, il est en cela d'autant plus éloigné du sens propre & naturel de la Constitution.

Car ne seroit-ce pas visiblement abuser de la raison, quand il est clair que le Pape condamne en termes formels les textes mêmes

de l'Ecriture, des Conciles & des saints Peres, par où la doctrine de la grace efficace, nécessaire pour toutes les actions de piété, a été transmise jusqu'à nous, que d'accepter une telle condamnation, en disant qu'on ne croit pas que sa Sainteté condamne une telle doctrine?

Ne seroit-ce pas abuser de la raison, quand on voit que le Pape condamne une proposition où l'on dit que la crainte n'arrête que la main, & que le cœur est livré au péché tant que l'amour de la justice ne l'arrête pas, que d'accepter son jugement, en disant qu'on ne croit pas pour cela qu'une telle censure donne atteinte à ce que le Clergé de France a décidé en 1700. sur l'amour nécessaire dans le sacrement de Pénitence?

Ne seroit-ce pas abuser visiblement de la raison, quand on voit que le Pape condamne les propres textes de S. Augustin, de S. Léon & de S. Grégoire, sur les deux amours opposés, d'où naissent toutes les actions moralement bonnes ou mauvaises, que d'accepter la censure, en disant qu'on ne croit pourtant pas que ce soit là ce que le Pape a voulu censurer?

Il n'y a qu'à parcourir ainsi toute la Bulle, pour se convaincre que tous ces sens favorables qu'on attribue au Pape, sont des sens chimériques par rapport à sa Constitution, comme toutes les erreurs qu'on suppose qu'il a voulu condamner, sont des erreurs chimériques par rapport au livre des Réflexions. Or quel plus grand abus peut-on faire de la raison & de l'autorité, que de n'avoir aucun

égard à la signification naturelle des termes, autorisée & fixée par l'usage; de changer, par une destination arbitraire & de pure fantaisie, les notions de la vérité en celles de l'erreur, & les notions de l'erreur en celles de la vérité; & de vouloir assujettir toute l'Eglise à suivre un tel caprice? C'est pourtant à quoi aboutit l'Exposé dont il s'agit icy, quand on l'applique à l'acceptation de la Bulle & à la condamnation du livre des Réflexions.

## VII.

S'il plaisoit au Pape de condamner purement & simplement le symbole des Apôtres, on pourroit de même, suivant la méthode des explications chimériques, en accepter la condamnation. Il n'y auroit qu'à prendre la censure que les Jésuites firent autrefois de ce symbole dans le dessein de faire mieux sentir le ridicule de cette méthode, & dire par éxemple sur le prémier article: Nous croions que le Pape, en condamnant cet article: *Je croi en Dieu le Pere tout-puissant, créateur du ciel & de la terre*, n'a voulu condamner que l'erreur de ceux qui soutiendroient que le Pere seul est Dieu, qu'il est seul tout-puissant, qu'il est seul créateur, & que le Fils & le S. Esprit ne sont que de pures créatures; ou qui prétendroient attribuer au Pere seulement, & non au Fils & au S. Esprit la création du monde. Mais nous ne croions pas qu'il veuille donner atteinte à ce que la foi enseigne que le Pere est Dieu, qu'il est tout-puissant, qu'il est créateur, de maniére que la divinité & la toute-puissance

lui

lui ſoient communes avec le Fils & le S. Eſprit qui avec le Pere ſont un ſeul Dieu, un ſeul tout-puiſſant, un ſeul créateur.

Cette explication eſt bonne en elle-même; mais il n'y a perſonne qui ne voie combien il ſeroit injuſte & déraiſonnable de s'en ſervir pour accepter la condamnation du prémier article du ſymbole. Il en eſt de même des explications contenues dans l'Expoſé des erreurs & des vérités. Le Pape, par éxemple, condamne cette propoſition: *C'eſt une conduite pleine de ſageſſe, de lumiére & de charité, de donner aux ames le temps de porter avec humilité, & de ſentir l'état du péché, de demander l'eſprit de pénitence & de contrition, & de commencer au moins à ſatisfaire à la juſtice de Dieu avant que de les réconcilier.* Cette propoſition, priſe dans le ſens propre & litéral, eſt très correcte, très éxactement vraie, très conforme aux bonnes regles & aux avis de S. Charles.

Que fera-t-on dans l'Expoſé? On commencera par ſuppoſer qu'on croit (eſt-il vrai qu'on en ſoit ſérieuſement perſuadé) que le Pape, qui condamne cette propoſition, eſt pourtant très attaché aux regles propoſées dans les Avis de S. Charles, & qu'il condamne ſeulement ceux qui prétendroient que, pour quelque péché que ce fût, une partie de la ſatisfaction devroit toujours précéder l'abſolution, & que dans aucun cas il ne pourroit être permis de réconcilier un pécheur ſans délai. Mais il eſt évident que ce n'eſt point là ce que le Pape condamne, & encore plus évident que ce n'eſt point là le ſens propre & naturel de la propoſition cenſurée.

C'eſt donc viſiblement abuſer de la raiſon que

que de donner de ſemblables explications. C'eſt changer les notions communes du langage ; c'eſt ſe faire des notions arbitraires des termes, pour trouver, comme on voudra, ou l'erreur, ou la vérité : c'eſt faire dire au Pape ce qu'il ne dit point, & apparemment ce qu'il ne penſe point, pour avoir un prétexte d'accepter ſa Bulle ; & à l'Auteur des Réflexions ce qu'il ne dit point non plus, & aſſurément ce qu'il ne penſe point, pour avoir le prétexte de condamner ſon livre. C'eſt donc (je le dis encore une fois) abuſer de la raiſon : mais bien plus, c'eſt faire ſervir l'autorité à l'injuſtice, & encourir la malédiction du Prophete : *Væ qui dicitis bonum malum, & malum bonum.*

## VIII.

Depuis que la Bulle a été rendue publique, on a vu encore dans quelques Evêques un reſte de reſpect pour la vérité. Ceux de l'Aſſemblée ont eu honte d'accepter la Conſtitution, ſans mettre au moins à couvert pluſieurs points de doctrine & de diſcipline très importans, condamnés par les termes formels de la Bulle. Ce que l'Inſtruction paſtorale fait d'une maniére très défectueuſe, l'Expoſé des erreurs & des vérités le fait avec beaucoup plus d'exactitude, plus de préciſion, plus de lumiére, en ſorte que cet Ecrit ſeroit excellent pour prévenir les funeſtes effets de la Conſtitution, ſi on l'employoit, non pour accepter cette Bulle, mais pour la combattre, ce qui ſeroit ſon uſage naturel.

Mais ſi on n'a pas tout-à-fait méconnu la

doctri-

doctrine de l'Eglise, & qu'on ait conservé quelque respect pour le dogme, on peut dire qu'à l'égard du livre des Réflexions morales & de l'Auteur, il semble qu'on ait entiérement fermé les yeux à la justice & à la bonne foi.

Ici je ne mets point d'exception; je ne reconnois point de différence entre les Prélats. Tous, sans en excepter (*a*) un seul, ont déja violé sur ce point les regles de l'équité, ou paroissent disposés à le faire. Les plus zélés même pour la pureté du dogme ont été les prémiers à se déclarer contre le livre, à le condamner, à le proscrire purement, simplement, sans excepter une seule proposition, ensorte que, de la part des Evêques, il n'a paru encore aucun amour de la justice à cet égard: *L'équité nous a abandonnés*, disoit le Prophete, *& la justice s'est retirée de nous, parce que la vérité a été renversée dans les places publiques, & l'équité n'y a trouvé aucune entrée.*

## I X.

Cependant voici quelques faits très certains, sur lesquels Il faudra répondre au jugement de Dieu.

(*a*) Quand l'Auteur de ce Mémoire écrivoit ainsi, il n'avoit encore aucune connoissance du Mandement de M. l'Evêque de Mirepoix. Il faut donc excepter ce Prélat & quelques autres, qui, comme lui, paroissent à présent disposés à accomplir toute justice, & à ne point défendre la vérité à demi, avec les faux ménagemens d'une prudence trop humaine.

Dieu. Je n'insiste point ici sur ce qu'on a prouvé clairement, qu'il n'y a aucune des 101. propositions condamnées qu'on ne puisse aisément justifier, sur tout quand on les considére dans le livre & par rapport à l'Auteur, comme il est juste de le faire. Je ne m'arrête qu'à ce qui est incontestable, de l'aveu même des adversaires.

Or il est incontestable qu'à moins que de condamner la vérité pour l'erreur, il y a un grand nombre de propositions qui étant éxaminées de bonne foi dans le livre, avec tout ce qui les détermine, ne peuvent absolument être condamnées, parce qu'elles ne peuvent être réduites à ce sens erroné que les Evêques, qui ont expliqué la Bulle dans l'Instruction pastorale, jugent être le seul sens condamnable.

Je trouve dans un Ecrit, (*a*) fait sans doute par une personne bien instruite, & qui n'avanceroit point témérairement un fait très important sur lequel elle pourroit recevoir un démenti; je trouve, dis-je, que M. le Cardinal de Rohan & M. l'Evêque de Meaux, qui ont eu part plus qu'aucun Prélat à l'Instruction pastorale, ont avoué *qu'il y avoit plus de 40. propositions que l'on ne pouvoit condamner dans le livre.*

Voilà ce que ces deux Prélats, très prévenus & très dévoüés aux Jésuites, n'ont pourtant pu s'empêcher de reconnoître & d'avoüer, en parlant librement à leurs amis. Si leurs idées sur le dogme & sur les erreurs opposées au dogme étoient plus éxactes qu'elles ne sont, ils auroient encore porté plus loin cet aveu; & comme

(*a*) Réflexions sur l'Instruction pastorale &c. pag. 10.

me l'Exposé en soi est infiniment plus correct & plus juste que l'Instruction pastorale, il faut que ce que M. le Cardinal de Rohan & M. l'Evêque de Meaux reconnoissent de plus de 40. propositions, l'Auteur de l'Exposé le reconnoisse de plus de quatre-vint.

Cependant, ni dans l'Instruction pastorale, ni dans cet Exposé des erreurs & des vérités, tel que je le suppose, sur ce que j'en ai pu apprendre, ni dans aucun autre acte public, on ne rend jamais témoignage à cette vérité, quoi qu'on la reconnoisse en secret & en présence de ses amis. On condamne, on proscrit absolument le livre des Réflexions; on le condamne en conséquence de la Bulle: ainsi on suppose avec la Bulle, que toutes ces propositions sont contenues dans le livre, & contenues dans ce sens erroné, auquel, soit dans l'Instruction pastorale, soit dans l'Exposé des erreurs & des vérités, on détermine les propositions. Qu'est donc devenue la bonne foi sur la terre, & quelle idée se fait-on de la justice?

## X.

Quand même entre les 101. propositions, il n'y en auroit qu'une seule, qui considérée dans le livre, ne fût point susceptible du mauvais sens que l'on condamne, la justice demanderoit que cette proposition unique fût nommément exceptée; & toute acceptation générale de la Bulle faite sans cette exception formelle, est une injustice manifeste. Cependant elle est reçue sans exception dans l'Assemblée du Clergé, & aucun Evêque ne

paroît.

paroît touché de cette injuftice. M. le Cardinal de Rohan & M. de Meaux, qui ont dominé dans le Bureau de la Commiffion, ne s'en laveront jamais, ni devant Dieu, ni devant les hommes. Ils ont reconnu que plus de quarante propofitions étoient éxemtes d'erreur, au moins quand on les éxamine dans le livre d'où elles font tirées. Ils ne laiffent pas d'accepter la Conftitution avec toutes les injures qu'on y vomit contre l'Auteur & contre le livre; ils enchériffent quelquefois par-deffus la Bulle; ils n'exceptent aucune propofition, fachant bien dans leur confcience qu'ils en devroient au moins excepter quelques-unes. N'eft-ce pas ce qui s'appelle fe livrer à l'injuftice de gayeté de cœur & avec une pleine connoiffance, & inviter à y prendre part tous les Evêques, à qui l'Inftruction paftorale eft propofée pour modele?

L'Expofé des erreurs & des vérités, fi on le fait fervir à l'acceptation de la Bulle, ne remédie point à cette injuftice; il ne fait que la rendre encore plus fenfible & plus criante. Car comme l'erreur y eft mieux démêlée de la vérité, & mieux expliquée que dans l'Inftruction paftorale, le fens erroné qu'on donne aux propofitions, & qu'on témoigne croire être le feul que Sa Sainteté ait voulu condamner, en eft d'autant plus éloigné du fens propre & naturel du livre; de forte que plus cet Ecrit eft correct en lui-même, & plus auffi feroit-il injufte dans l'application qu'on en feroit, & par conféquent plus indigne de M. le Cardinal de Noailles & des autres Prélats qui font entrés dans une caufe fi jufte.

XI.

## X I.

Mais si l'acceptation de la Bulle, faite par un Mandement dressé sur le plan de cet Exposé, est contraire à la raison & à la justice, elle ne seroit pas moins contraire aux intentions du Pape, & elle n'offenseroit pas moins Sa Sainteté qu'un refus pur & simple, de sorte que ce seroit toujours retomber dans l'inconvénient qu'on voudroit éviter par une acceptation telle quelle. Car recevoir ainsi la Bulle, ce n'est pas seulement l'expliquer, c'est la réformer pour le dogme & pour la morale; c'est faire la leçon au Pape; c'est le remettre dans les bornes où il se devoit tenir; en un mot, c'est éluder la Constitution, & faire perdre tout le fruit que le Molinisme & le Sfondratisme se promettent d'en tirer. Or c'est ce que le Pape ne souffrira pas.

Nous voions par son Bref du 17. Mars dernier, addressé au Cardinal de Rohan, & aux Archevêques & Evêques de l'Assemblée du Clergé, qu'il a souffert avec beaucoup d'impatience les délais de l'Assemblée; qu'il s'attendoit à une plus promte éxécution de son jugement; qu'il ne prétend point que ses Decrets soient soumis à l'examen des Evêques; de sorte qu'il ne paroît content de l'Assemblée, qu'en supposant que sa Bulle n'y a point été éxaminée, & qu'elle y a été reçue purement & simplement.

Bien plus, le Pape est persuadé, que sa Constitution est si claire qu'elle n'a point besoin d'explication. Il croit avoir mis l'erreur dans

dans un si grand jour, & si bien démêlé l'yvraie du bon grain, que tout le monde sera forcé desormais de suivre les nouvelles lumiéres, que cette Bulle aporte à la doctrine de l'Eglise. C'est ainsi qu'il s'en explique dans la Constitution même. *Tant de motifs*, dit il, *nous ont donné lieu de croire que nous ne pourrions rien faire de plus à propos, ni de plus salutaire, après avoir jusqu'à présent marqué en général la doctrine artificieuse de ce livre, que d'en découvrir les erreurs en détail, & que de les mettre plus clairement & plus distinctement devant les yeux de tous les fideles, par un extrait de plusieurs propositions contenues dans l'Ouvrage, où nous leur ferons voir l'yvraie dangereuse, séparée du bon grain qui la couvroit. Par ce moyen nous dévoilerons, & nous mettrons au grand jour, non seulement quelques-unes de ces erreurs, mais nous en exposerons un grand nombre des plus pernicieuses, soit qu'elles ayent été déja condamnées, soit qu'elles ayent été inventées depuis peu. Nous espérons que le ciel benira nos soins, & que nous ferons si bien connoître & si bien sentir la vérité, que tout le monde sera forcé de suivre ses lumiéres.*

Voilà de quelle maniére le Pape se déclare dans sa Bulle, & il n'y a rien à en rabattre. L'indignation publique, le soulévement des Théologiens, le scandale donné aux Protestans, rien de tout cela n'a touché Sa Sainteté, & n'a été capable de rien diminuer de la persuasion où elle est, que sa Bulle est très claire & qu'elle n'a point besoin d'explication. *Il gémit* dans son Bref du mois de Mars dernier, & il prétend *que la France & l'Eglise gémissent aussi*

*si avec lui, de voir que, sous le vain prétexte de demander de nouvelles explications, on differe, en faisant naître des questions sans fin, de lui rendre l'obéissance qui lui est dûe.* Il assure *que la Constitution est claire, & que les erreurs qu'on a découvertes avec beaucoup de soin & de travail, y sont très clairement condamnées,* APERTISSIME ; enfin il assure que c'est de l'éxécution pure & simple de sa Constitution *que depend l'unité d'une foi sans tache, unité qu'il est résolu de maintenir en son entier par tout ce qui dépendra de lui, & à laquelle sa sollicitude pastorale ne permet pas de souffrir qu'on donne la moindre atteinte.*

C'est donc là la disposition du Pape, disposition très marquée, & dont M. le Cardinal de Noailles ne peut douter. Or se peut-on persuader que le Pape, prévenu comme il est, souffre qu'on accepte sa Bulle rélativement à un Mandement dressé sur le plan de l'Exposé dont il s'agit ici, c'est-à-dire, à un Mandement qui réforme très réellement la doctrine de la Constitution, qui suppose qu'elle est obscure sur tous les points, & que par tout elle a besoin d'éclaircissemens, qui en élude toute la force, qui la tourne même en ridicule ( si j'ose parler ainsi) en faisant dire au Pape non seulement ce qu'il ne dit point, mais encore ce qui est très éloigné de sa pensée.

Par éxemple, j'apprens que par rapport aux propositions qui regardent l'excommunication, on témoigne croire que le Pape condamne seulement ceux *qui enseigneroient que les Evêques n'ont pas reçu immédiatement de Jesus-Christ même le pouvoir des clefs, dont l'autorité d'excommunier fait partie,*

*tie*. Si le Pape condamne ceux qui enseigneroient que les Evêques n'ont pas reçu immédiatement de Jesus-Christ même le pouvoir des clefs, il croit donc que les Evêques ont reçu ce pouvoir immédiatement de Jesus-Christ. Or c'est se moquer du Pape que d'appuyer de l'autorité de sa Bulle, une doctrine, qui est très vraie & très certaine en elle-même, mais dont on sait que la Cour de Rome est très éloignée, & en particulier Clément XI. plus prévenu qu'aucun de ses Prédécesseurs en faveur de la doctrine ultramontaine.

Il est fort persuadé qu'en qualité de successeur de S. Pierre, il est le seul qui tienne immédiatement son autorité de Jesus-Christ même, & que c'est de lui que les autres Evêques tiennent la leur, & par lui que le pouvoir des clefs leur est communiqué. Comment donc souffriroit-il qu'en acceptant une Bulle, où il a pris à tâche de sapper les libertés de l'Eglise Gallicane, & la doctrine qui en est le fondement, on les rétablît par l'autorité de sa Bulle même, & qu'on s'en servît pour détruire un des principaux appuis de la doctrine ultramontaine. Il en est de même des articles qui regardent la grace: le Pape sentira d'abord qu'on élude sa Constitution; & quand même Sa Sainteté voudroit bien dissimuler, les Jésuites ne le souffriroient pas, & ne se laisseroient pas enlever ainsi tout le fruit qu'ils se promettent d'une Bulle dont le sens propre est le pur Molinisme; & qu'on ne peut réduire à un bon sens que par des explications forcées & visiblement contraires à la signification naturelle des termes.

Quel avantage M. le Cardinal de Noailles

pourroit-il donc esperer d'une telle acceptation, qui sera certainement regardée comme un moyen d'éluder la Bulle, & peut-être comme une insulte?

## XII.

Il est vrai qu'on pourroit dire la même chose du refus d'accepter la Bulle, & que le Pape regardant ce refus comme une injure, en sera sensiblement offensé. Mais il y a une grande différence, à laquelle je ne doute point que M. le Cardinal de Noailles n'ait une extrême attention. C'est que présentement son Eminence, à proprement parler, n'est point en cause, & qu'elle ne s'y met point en continuant de refuser d'accepter la Bulle. Au contraire, c'est le Pape qui y est, & qui n'en pourroit sortir que par les éclaircissemens qu'on lui a demandés, qu'il a déclaré ne vouloir point donner, & qu'en effet il ne peut donner tels qu'ils devroient être pour sauver en même temps la vérité, la bonne foi, l'équité. Les Evêques & les Théologiens les plus favorables à la Bulle conviennent qu'au moins elle a besoin d'explications. Les Jésuites même, dans quelques petits Ecrits qui ont paru de leur part, comme dans la lettre adressée à M. l'Archevêque de Tours, ne le nient pas, en ajoutant que l'Ecriture même a besoin d'être expliquée.

Mais sans examiner cette belle comparaison entre l'Ecriture sainte & la Bulle, il est certain que les éclaircissemens qu'on avoue nécessaires, doivent avoir, entre autres conditions, celle d'être

d'être conformes, ou au moins de n'être pas contraires aux intentions du Pape.

Ainsi dès qu'on veut prendre la voie des explications, (que je ne puis pourtant aprouver) il est mieux en soi de les demander au Pape, & il est plus avantageux à M. le Cardinal de Noailles d'en user ainsi, quand ce ne seroit que parce qu'il est plus avantageux, à tout prendre, d'être demandeur que défendeur.

Or tant qu'on insistera à demander des éclaircissemens, ce sera au Pape à se défendre; il n'en seroit plus de même si M. le Cardinal de Noailles acceptoit la Constitution rélativement à un Mandement, qui à cette occasion expliqueroit éxactement le dogme & les regles de la discipline, & mettroit à couvert les libertés de l'Eglise de France, le droit des Evêques, & la liberté des Ecoles.

En vain dit-on que le Pape a promis de ne point toucher aux explications que donneroit M. le Cardinal de Noailles; je ne sai si cela est vrai: mais on ajoute que c'est supposé que ces explications ne contiennent point d'erreurs. Et où les Consulteurs de Rome n'en trouveront-ils point, quand ils prendront la Bulle pour leur regle, comme ils le feroient infailliblement? Le projet sur lequel on voudroit dresser un Mandement d'acceptation, seroit, à leur sens, un tissu d'erreurs aussi dangereuses que celles du livre. Ainsi toutes les Censures portées contre le livre retomberoient sur le Mandement, & sur la personne de M. le Cardinal de Noailles que le Pape attaqueroit alors nommément, de qui il éxigeroit une rétractation, & en conséquence, un acte de soumission pure & simple à la

 Bulle,

Bulle; son Eminence ne seroit plus reçue à demander des éclaircissemens, elle se verroit contrainte de fournir des défenses, qui jamais ne seroient jugées suffisantes, & par là fourniroient à la Cour de Rome & aux Jésuites des armes pour l'accabler.

Après donc avoir pris le parti de demander au Pape des éclaircissemens, & sa Sainteté les aiant refusés, M. le Cardinal de Noailles, & les autres Prélats joints à son Eminence, doivent demeurer fermes dans le refus d'accepter la Bulle. C'est le seul parti où ils puissent se soutenir invinciblement; au lieu que s'ils l'abandonnent pour prendre celui d'une acceptation relative à des explications qu'ils donneroient eux-mêmes, ils seront déshonorés devant Dieu & devant les hommes, & tôt où tard écrasés par la Cour de Rome & par les Jésuites.

## XIII.

Enfin une derniére considération; mais infiniment plus touchante que les autres, c'est que la Bulle renverse toute la religion, & que c'est ici le cas de tout sacrifier pour sauver la vérité & l'Eglise. Ce n'est pas que je croye que Jesus-Christ puisse manquer à ses promesses, ni que la vérité puisse être oubliée dans l'Eglise, mais c'est qu'il est de la derniére importance dans une affaire semblable à celle-ci, qui jette un prodigieux obscurcissement sur des vérités fondamentales, d'être du nombre de ceux en qui Dieu a mis la ressource de son Eglise, en les choisissant, & en se servant d'eux, pour y conser-

conserver, selon ses promesses, le dépôt de la vérité.

M. le Cardinal de Noailles, autant instruit qu'aucun Evêque de France du fond de la religion chretienne, a vu d'abord à quel danger la vérité se trouvoit exposée par la Bulle. Son Eminence, dont le caractére particulier est la douceur, la patience, le support, l'amour de la paix & de l'unité, ne se seroit jamais séparée des quarante Prélats de l'Assemblée, & ne se seroit pas addressée au Pape pour des éclaircissemens, si elle n'avoit clairement reconnu que le sens propre & naturel de la Constitution renverse toutes les idées de la religion chretienne. C'est une chose que je croi pouvoir supposer ici comme certaine, & l'Exposé des erreurs & des vérités en est une nouvelle preuve. Car s'il est tel qu'on le dit, les notions qu'on y donne du dogme, de la morale & de la discipline, sont si différentes de celles que nous donne la Constitution, qu'on ne peut approuver cet Ecrit comme une exposition correcte de la doctrine de l'Eglise, sans regarder en même temps la Bulle comme le renversement de la même doctrine. Ainsi les idées de son Eminence étant conformes à l'Exposé, sur lequel elle dresseroit un Mandement d'acceptation, il faut qu'elle regarde la Constitution du Pape comme un Decret monstrueux, qui expose au plus extrême danger les vérités capitales de la religion.

Cela supposé, il est clair que M. le Cardinal de Noailles ne peut en conscience accepter la Constitution, quelque explica-

tion que son Eminence y donne, fût-elle encore plus correcte & plus précise que celle qu'on propose; parce qu'il est clair qu'il ne peut être permis ni à un Evêque, ni à un Théologien, ni à qui que ce soit, de donner le moindre degré d'autorité à un Decret qui de soi renverse le christianisme par le fondement. Or il est certain que l'acceptation de son Eminence donneroit à cette Bulle un grand degré d'autorité extérieure, & que tous les éclaircissemens qu'on y pourroit joindre, ne remédieroient point aux maux infinis qu'elle feroit dans l'Eglise.

Ce seroit pour la Bulle un grand degré d'autorité extérieure. Car si M. le Cardinal de Noailles s'affoiblit sur ce point, quel est l'Evêque qui osera résister? On regardera donc la Bulle comme reçue par un consentement unanime de tous les Evêques, & on s'en fera une regle de doctrine & de discipline. Les éclaircissemens qu'on pourra mettre dans un Mandement, quelque suffisans qu'ils paroissent, seront comptés pour rien. Le Pape ne manquera pas de les condamner, comme il vient de condamner la lettre Pastorale de son Eminence, & le Mandement de M. l'Archevêque de Tours: * ou s'il ne les condamne pas, on les regardera toujours comme les vues d'un Evêque

* Par un Decret de l'Inquisition du 26. Mars dernier; à quoi il faut ajouter présentement le Decret du même Tribunal du 2. Mai contre les Mandemens de MM. les Evêques de Châlons sur Marne, de Boulogne & de Baionne, & le Decret du 22. d'Aoust rendu dans le même Tribunal, contre le Mandement de M. l'Evêque de Metz du

que particulier, auxquelles on n'eſt obligé d'avoir égard qu'autant qu'elles paroiſſent conformes à la raiſon.

Elles ne paroîtront nullement conformes à la raiſon. Car toute explication raiſonnable doit rendre fidelement le ſens propre & naturel de ſon texte, & cela ne ſe trouvera pas aſſurément dans les explications que ſon Eminence donneroit. On n'y aura donc aucun égard, comme on voit déja qu'on n'a pas grand égard aux explications de l'Inſtruction paſtorale, puiſque pluſieurs Evêques ont déja publié la Bulle purement & ſimplement, indépendamment de cette Inſtruction, & qu'on a forcé la Sorbonne d'en faire l'enregiſtrement pur & ſimple ſans aucune explication.

Ainſi il arrivera qu'une Conſtitution dont le ſens propre renverſe le Chriſtianiſme, ſera acceptée d'un conſentement qui paroîtra unanime, & que les explications, par où on voudroit remédier à un ſi grand mal, feront condamnées, ou au moins regardées comme les vues d'un Evêque particulier, dont on ne fera aucun cas, qu'on ignorera même, ou qu'on fera toujours ſemblant d'ignorer. Tout le monde ſaura que la Bulle eſt acceptée, & on



20. Juin, où ce Prélat reçoit la Bulle rélativement à des explications qu'il y donne, très bonnes en elles-mêmes, mais qui, en expoſant la doctrine, ne rendent point le vrai ſens de la Bulle; & en expoſant l'erreur, ne donnent point le vrai ſens du livre des Réflexions que M. de Metz par conſéquent condamne très injuſtement.

ne l'oubliera point; mais, ou personne ne saura qu'elle est expliquée, ou l'explication sera bientôt dans l'oubli des hommes.

## X I V.

Supposons qu'un Evêque éclairé se trouve dans un Concile dominé par un parti puissant & factieux, & que le plus grand nombre se déclare contre la Divinité du Verbe, ou du moins embrasse une formule captieuse qui obscurcisse ce dogme, & fournisse aux Hérétiques des armes pour le combattre. Remettons nous par exemple, au temps du Concile de Rimini; car il y a ici quelque chose de semblable à ce qui se passa alors.

On presse M. le Cardinal de Noailles de se joindre aux autres Evêques qui ont accepté la Bulle; on se sert du nom du Roi pour l'intimider; on le conjure de finir cette affaire & de se réunir au plus grand nombre; on ajoute les menaces aux priéres. C'est précisément comme on en usa avec un petit nombre d'Evêques du Concile de Rimini, qui refusoient de souscrire une formule, que, près de quatre cens Evêques, selon Sulpice Sévere, venoient de souscrire : *Quis tandem esset finis*, leur disoit le Ministre de l'Empereur, *sequerentur plurium exemplum, autoritatem saltem ex numero quærerent.*

Sac. Hist. lib. 2.

Comme ils ne se rendoient point encore, on leur dit, comme on fait à M. le Cardinal de Noailles, que s'ils trouvoient de la difficulté dans la formule que les autres avoient signée, ils pouvoient s'expliquer, & y ajouter ce qu'ils

qu'ils voudroient ; que les autres non seulement n'y trouveroient point à redire, mais même qu'ils y consentiroient : *Postremò, si quid minùs plenè præsenti fide editum videretur, ipsi adderent quæ addenda putarent, præbituros se in his quæ essent adjecta consensum.* Ibid.

Ces bons Evêques déja abatus par les menaces, par l'ennui, par la crainte de l'éxil & par les mauvais traitemens qu'ils souffroient depuis long temps, donnerent dans ce piége. Ils crurent se pouvoir joindre aux autres, en expliquant la formule ; ils l'expliquerent enfin de maniére qu'encore que le fond favorisât les Ariens, les explications pourtant étoient pour la doctrine catholique : *Fides ipsa pro Arianis, professiones verò posteà adjectæ pro nostris erant.* Ibid.

C'est ainsi, ajoute Sulpice Severe, que ce Concile se termina à la honte de l'Eglise catholique : *Hoc modo Concilium dimissum, bono initio, fœdo exitu est consummatum :* & c'est l'idée qu'on en a toujours eüe, parce que cette condescendance, ou plutôt cette lâcheté, exposoit la foi au dernier danger : *Extremum fidei periculum,* ajoute le même Historien. Ibid.

Il n'y a personne qui, lisant l'histoire de ce temps-là, ne déteste les intrigues & les artifices d'Ursace & de Valens, qui n'ait compassion de la foiblesse de ces pieux Evêques qui se laisserent éblouir par les explications, qu'on leur permettoit d'ajouter à une formule captieuse ; & qui ne condamne en même temps leur conduite, comme ils la condamnerent eux-mêmes, après y avoir fait plus de réflexion. Tant il est vrai qu'il ne peut être permis d'accepter,

en matiére de foi, une formule, dont le sens naturel est mauvais, quelque précaution qu'on prenne d'y joindre des explications, pour réduire à un bon sens ce qui de soi présente plus naturellement à l'esprit un sens opposé à la doctrine de l'Eglise. Telle est la Constitution... M. le Cardinal de Noailles convient qu'en la prenant dans son sens naturel, elle renverse toutes les notions de la foi, de la morale & de la discipline. Les explications qu'on y ajouteroit en l'acceptant, ne pourroient donc être que comme celles des Evêques trompés à Rimini, dont toute l'Eglise surprise de se voir, pour ainsi dire, Arienne, a déploré la foiblesse, & condamné la condescendance très mal entendue en cette occasion.

Le péril dont l'Eglise est présentement menacée, est encore plus grand, parce qu'il y a moins de ressource du côté des Evêques, qu'il n'y en avoit alors.

On pouvoit compter sur des Athanases, des Hilaires, des Eusebes de Verceil. Mais si son Eminence, & les Prélats qui lui sont unis, fléchissent dans cette occasion, on ne peut plus, humainement parlant, rien attendre du prémier Ordre du Clergé, en sorte que dans l'état où je prévois que seroit la doctrine, je me sens porté à croire que ce ne seroit point tenter Dieu, que de lui demander quelque miracle, ou quelque événement éclatant en faveur des promesses qu'il a faites à son Eglise, de n'y laisser jamais prévaloir l'erreur au point d'y anéantir la vérité.

Mais nous ne devons point nous laisser abat-

tre,

tre. Quoi que nous ne ſachions pas toujours de quel moien il plaira à Dieu de ſe ſervir pour l'accompliſſement de ce qu'il a promis, nous ſommes aſſurés des promeſſes, & de l'effet certain des promeſſes. C'eſt ce qui doit nous raſſurer dans l'état préſent; car un Chretien doit eſpérer contre l'eſpérance même, aiant pour appui de ſa confiance la parole de Jeſus-Chriſt victorieux du monde: *Confidite, ego vici mundum.*

## X V.

On ne manqueroit point de reſſource dans le ſecond Ordre du Clergé, & dans les Laïques même. Mais à quelles perſécutions vont être expoſés tous ceux qui ne croiront pas pouvoir donner à la Bulle les marques d'approbation & de ſoumiſſion qu'on exigera d'eux? Par ce qui vient de ſe paſſer en * Sorbonne, on peut juger à quel point la rigueur ſera portée. Si on n'a point épargné des Docteurs très reſpectables par leur âge, par leurs travaux, par leur ſcience, par leurs emplois, par leurs dignités, qui d'ailleurs étoient appuyés de l'autorité de M. le Cardinal de Noailles, la cauſe de la vérité qu'ils défendoient étant préſentement jointe à celle de ſon Eminence, que feroit-ce ſi cet appui venoit à manquer, & que M. le Cardinal acceptant la Conſtitution, ſe trouvât forcé



* Voyez l'Ecrit intitulé: *Relation des Délibérations de la Faculté de Théologie de Paris ſur la Conſtitution &c.*

par une conséquence naturelle de cette acceptation, de persécuter lui-même ceux qui croiant avec tous les Evêques qu'on ne peut accepter la Bulle purement & simplement, ne croiroient point qu'on pût se jouer de la raison & de la religion par des explications forcées, contraires au vrai sens des propositions, & pleines d'injustice à l'égard de l'Auteur & du livre des Réflexions?

C'est cependant ce qui arriveroit infailliblement. La persécution qui commence déja, continueroit & croîtroit sous le nom de son Eminence. Elle en seroit plus dangereuse, & plus séduisante pour ceux qui succomberoient, plus dure & plus affligeante pour ceux qui seroient fideles à leur devoir. Les prémiers couvrant leur faute du voile spécieux de l'obéissance, ne croiroient point pécher, & s'aveugleroient par ce faux & dangereux principe, si souvent employé, qu'on ne péche point en obéissant à celui qui est revêtu de l'autorité légitime; & que c'est au Supérieur qui commande, à répondre à Dieu de la faute, s'il y en a. Et les seconds seroient d'autant plus affligés, qu'il n'y a rien de plus sensible que d'être obligé de soutenir le poids d'une autorité qu'on ne laisse pas de respecter & d'aimer, quoi qu'on en soit écrasé.

## XVI.

C'est une chose étonnante, que la conduite de Dieu sur son Eglise, & on ne peut assez admirer les voyes qu'il prend quelquefois pour sou-

ſoutenir certaines vérités, & les rendre ſenſibles aux gens de bien, pendant qu'elles aveuglent ceux qui ont le cœur ou l'eſprit corrompu. L'Egliſe depuis longtemps ſouffre une perſécution réelle ; elle la ſouffre, non ſeulement dans ſes membres & dans un grand nombre de perſonnes innocentes injuſtement affligées ; mais, ce qui eſt infiniment plus déplorable, elle la ſouffre dans ſa morale, dans ſa diſcipline, en ſorte que la plûpart des vérités s'obſcurciſſent, s'oublient, s'effacent tellement de la mémoire des hommes, que les maximes les plus autoriſées & les plus anciennes, s'appellent préſentement des nouveautés. Les mœurs ont été corrompues dans d'autres ſiécles, mais les regles ſubſiſtoient, & on condamnoit l'abus ; préſentement on attaque la regle même, on juſtifie les abus par principes, & on veut être approuvé dans le crime

Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ceux qui ſont les vrais auteurs de ces maux, veulent faire paſſer l'état préſent de l'Egliſe pour un état de paix & éxemt de perſécution ; car il eſt clair que c'eſt un des points qu'ils ont eu le plus en vue en ſollicitant la Conſtitution, & en faiſant condamner ce que l'Auteur des Réflexions a dit en général de la perſécution des gens de bien, parce qu'ils ont bien vu que ces vérités, quoique propoſées d'une maniére générale, trouvoient naturellement leur application dans la conduite qu'ils ont tenue depuis ſoixante ans.

Sur quoi je ne puis m'empêcher, M. de vous témoigner en paſſant, que je crains fort qu'on

ne dise dans cet Exposé des choses qui seroient d'une très pernicieuse conséquence: car il n'y a rien de plus pernicieux à l'Eglise que d'y entretenir de fausses idées de sectes & d'hérésies chimériques. C'est la source de tous les maux que l'Eglise souffre présentement, & que nous verrons porter à leur comble par la Constitution, si Dieu ne met lui-même des bornes aux passions des hommes.

Mais je reviens aux efforts qu'on fait, soit pour étouffer cette grande vérité, que l'Eglise dans tous les siécles doit être exposée à la persécution, soit pour empêcher qu'on n'en fasse l'application à toutes les rigueurs éxercées contre ceux qui ont défendu les vérités de la grace & de la morale chretienne.

Cette Constitution même, où l'on condamne ce qui est dit de la persécution des gens de bien, contribuera dans les desseins de Dieu à rendre ces vérités plus sensibles par l'éxemple même des gens de bien qui souffrent déja; & de ceux qui souffriront encore à l'occasion de cette Bulle. Si on a pu s'aveugler jusqu'au point de douter qu'il y ait eu jusqu'à présent une vraie persécution, on n'en pourra plus douter, quand on verra à quels excès se porteront les promoteurs de la Bulle, sur tout s'ils venoient à bout de renverser M. le Cardinal de Noailles, & de se venger de son Eminence, en la faisant encore servir elle-même à l'éxécution de leurs cruels desseins.

XVII.

## XVII.

Mais, quoi, dira-t-on, jusqu'à quel point faut-il résister ? Ne doit-on rien sacrifier à l'amour de la paix, au soin de conserver l'unité, au respect & à la charité qu'on doit avoir pour N. S. P. le Pape?

Oui, sans doute, excepté la vérité, il est louable, & souvent c'est un devoir indispensable de sacrifier tout le reste à la paix de l'Eglise & à l'amour de l'unité. Mais le grand péché de nos Prélats, c'est de ne vouloir rien sacrifier à la paix, excepté la vérité, pour laquelle la plûpart ne témoignent que de l'indifférence.

La paix à laquelle on sacrifie la vérité, ne peut être une véritable paix, car il n'y a aucun bien véritable sans la vérité. Il en est de même de l'unité. Il n'y a rien de plus doux que de se voir tous réunis dans les mêmes sentimens ; mais c'est une fausse idée de l'unité, si la vérité qui est Jesus-Christ même, n'est le centre où tous les esprits se réunissent: *Speciosum quidem nomen est pacis*, dit S. Hilaire, *& pulcra est opinio unitatis: sed quis ambigat eam solam Ecclesiæ atque Evangeliorum unitatem, pacem esse quæ Christi est ?* Il est donc clair qu'on ne doit jamais sacrifier la vérité, non pas même dans l'espérance de l'unité & de la paix. Lib.cont. Auxent.

Mais ce que les Evêques peuvent & doivent sacrifier à la paix, c'est leur propre repos, leurs biens, cet honneur extérieur qu'ils reçoivent des hommes, fort différent de la véritable gloi-

re

re qui vient de Dieu ; c'eſt la faveur des Princes, la conſidération, le crédit, l'éclat, leurs bénéfices, l'eſpérance d'en avoir de plus conſidérables, leur dignité même, leur ſiége, d'où ils doivent être prêts à deſcendre, comme Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel pour nous, lorſque le bien de la paix le demande. Mais il eſt auſſi rare & auſſi difficile de trouver à préſent des Evêques ſincérement diſpoſés à ſacrifier tous ces biens extérieurs à l'amour de la paix, qu'il eſt facile & commun d'en trouver qui ſoient prêts à ſacrifier la vérité à une fauſſe apparence d'unité.

## XVIII.

En quoi les Evêques qui ont accepté la Conſtitution, ſont-ils réunis entre eux, & avec le Pape ? Eſt-ce dans le fond de la doctrine ? Nullement. La plûpart reconnoiſſent, & quelques-uns ont avoué que cette Bulle ne vaut rien ; & ils n'oſeroient aſſurer ſérieuſement que leurs explications conviennent avec les idées du Pape, ni qu'eux mêmes entre eux, ils conviennent dans le même ſens des explications qu'ils ont tous ſignées.

En quoi ſe réuniſſent-ils donc ? Le voici. Le Pape eſt jaloux à l'excès de ſon autorité. Il veut que ſa Bulle ſoit acceptée. Entre les Evêques, l'un craint de perdre un bénéfice conſidérable ; l'autre eſpere d'obtenir une riche Abbaye ; celui-là prétend à un chapeau de Cardinal ; l'autre à un Archevêché ; un autre ne demande rien, & néanmoins ne veut point

point mettre d'obstacle à une meilleure fortune;quelques-uns, sans rien espérer, cherchent au moins leur repos; d'autres ont des parens & des neveux à établir; ceux-ci ont des préventions, & ceux là des erreurs; les uns doivent marquer leur reconnoissance à ceux qui les ont avancés, les autres, au lieu de détromper le Roi, cherchent à lui plaire par une complaisance basse & très indigne d'un Evêque. L'acceptation de la Bulle flatte toutes ces passions; voila ce qui les réunit, ou plutôt ce qui semble les réunir, en couvrant du voile de l'acceptation de la Bulle une division très réelle de cœur & d'esprit. Car toutes les passions sont ennemies les unes des autres; & si Dieu nous ouvroit les yeux, & qu'il nous fît voir, comme il le voit lui-même, ce que c'est que la paix de ceux qui ne sont réunis que par diverses passions qui trouvent toutes leur intérêt dans un objet commun, nous verrions clairement que cette paix, qui ne paroît telle qu'aux yeux des hommes, est en soi une horrible guerre, & une opposition entiére à la charité & à l'esprit d'unité.

Au contraire, un Evêque qui défend la vérité par des vues très pures, qui ne se laisse point ébranler par des considérations humaines, qui sacrifie son repos, son honneur, ses biens; c'est d'un tel Evêque qu'on peut dire avec vérité qu'il aime la paix & l'unité de l'Eglise.

C'est en vain qu'on prétendroit le séparer de la communion extérieure des fideles: sa charité croissant & s'affermissant par les persécutions, il en seroit d'autant plus étroitement attaché à l'unité, que sacrifiant tous ses intérêts temporels

rels à l'amour de l'Eglise, n'inventant point de nouveaux dogmes, mais suivant fidelement la doctrine qu'il a reçue de ses prédécesseurs, n'érigeant point autel contre autel, ne se séparant jamais, malgré les efforts de ses ennemis, il feroit voir par des dispositions si pures, & qui tiennent si peu de la chair & du sang, combien il est étroitement & saintement attaché à Notre Seigneur Jesus-Christ & à son Eglise, de laquelle rien ne le peut séparer.

Quand tous les Evêques du monde, réunis contre S. Athanase, souscrivirent sa condamnation; que le Pape même Libere, ennuyé d'une longue prison, se joignit aux ennemis de ce Saint, & témoigna n'avoir point de communion avec lui; que S. Athanase, obligé de se soustraire aux yeux des hommes, ne pouvoit compter dans sa communion qu'un nombre d'Evêques très petit en comparaison de ceux qui l'avoient abandonné : *Si perpaucos exceperis..... omnes tempori obsecuti sunt*, dit S. Grégoire de Nazianze dans l'éloge qu'il a fait de S. Athanase; en qui croyons-nous présentement que l'amour de l'unité & l'attachement à l'Eglise ait été plus sincere, plus parfait, plus vrai; ou dans S. Athanase séparé de la communion extérieure de tant d'Evêques, ou dans ces lâches Evêques qui se réunissoient contre ce S. Patriarche, dans la crainte de déplaire à ceux qui tournoient l'esprit de l'Empereur comme ils vouloient, & de se trouver envelopés dans l'horrible persécution que souffroit l'intrépide défenseur de la Divinité du Verbe?

XIX.

## XIX.

Il y auroit, M. bien des choses à dire sur ce point, mais les bornes d'une lettre ne me permettent pas de m'étendre davantage. D'ailleurs, c'est moins pour le public que j'écris ceci, que pour vous ouvrir mon cœur, & pour vous marquer, comme vous l'avez souhaité, ce que je pense des affaires présentes de l'Eglise.

Vous connoissez la vénération, l'attachement, l'amour tendre & respectueux que j'ai toujours eu pour M. le Cardinal de Noailles. Mais je puis dire que tous ces sentimens s'augmentent infiniment, quand je considere la grace que Dieu lui a faite de le choisir, dans des temps si malheureux, pour soutenir la vérité qui s'obscurcit de jour en jour, & pour l'opposer presque seul au torrent des erreurs qui inonderoient enfin toute l'Eglise, si Dieu autant fidele dans ses promesses que puissant pour les accomplir, n'y mettoit enfin des bornes.

On pourroit dire qu'il faut laisser faire Dieu, attendre son moment, & cependant se taire, gémir & prier. Ce sentiment sans doute est excellent, puisque c'est de Dieu seul que nous devons attendre le secours dont l'Eglise a besoin.

Mais il n'est pas moins vrai dans un autre sens, que nous ne devons point laisser faire Dieu justement irrité des péchés des hommes; que nous devons résister à sa colere, comme Moyse & les Prophetes l'ont souvent pratiqué; que c'est Dieu même qui dans sa miséricorde inspire aux Saints le desir de s'opposer à sa justice.

Sur

Sur tout, un pieux Evêque, qui voit que le mal gagne de tous côtés dans l'Eglise, doit comme Aaron, l'encensoir à la main, aller au devant de la colere de Dieu, arrêter la fureur de ceux qui mettent le feu dans l'Eglise, se mettre entre les morts & ceux qui vivent encore, pour soutenir & pour animer ces derniers, par la parole, par l'éxemple, par un courage bien marqué, montrant en cela qu'il

Sap. 18. 21. est le serviteur de Dieu : *Properans homo sine querela deprecari pro populo, restitit iræ, & finem imposuit necessitati, ostendens quoniam tuus est famulus : vicit autem turbas, non in virtute corporis, nec armaturæ potentiâ, sed verbo; & amputavit impetum, & divisit illam quæ ad vivos ducebat viam.*

Il doit, comme un autre Moyse, dès qu'il voit le mur entr'ouvert, & la colere de Dieu prête à tomber sur son peuple, se mettre à la brêche même, s'opposer à Dieu de toutes ses forces, & lui faire une sainte violence par tout ce qui peut servir de barriére à sa divine vengeance :

Psal. 105. *Et dixit ut disperderet eos, si non Moyses electus ejus stetisset in confractione in conspectu ejus, ut averteret iram ejus.*

Un petit nombre de justes suffit pour empêcher que la colere de Dieu ne tombe sur un grand peuple, comme nous le voyons clairement dans ce que Dieu, près d'exterminer Sodome, dit à Abraham. Un homme seul, un bon Evêque, dans ces occasions, peut lutter contre un Ange comme Jacob, se trouver plus fort que Dieu même, & sauver l'Eglise figurée par la nombreuse famille de ce S. Patriarche.

## X X.

Plaiſe à Dieu de ſoutenir & de fortifier de plus en plus M. le Cardinal de Noailles & les Prélats qui lui ſont unis. Son Eminence qu'on attaque préſentement, eſt en ſpectacle à tous les hommes. Il eſt en butte à la haine & à la contradiction des uns; il fait encore l'eſpérance & la conſolation des autres. Sa cauſe, comme celle du grand Athanaſe, eſt devenue la cauſe de la vérité & de l'Egliſe. Plaiſe à Dieu d'inſpirer à ſon Eminence, la conſtance & la magnanimité qui dans le ſaint Evêque d'Alexandrie, étoit jointe à toute la douceur & toute la condeſcendance poſſible, & à un grand amour de la paix & de l'unité. Ce Saint par le choix de Dieu a été preſque ſeul la reſſource de l'Egliſe touchant le point de la Divinité du Verbe, obſcurci par tant de faux Conciles, & par des formules captieuſes, acceptées & ſignées par un très grand nombre d'Evêques. Plaiſe à Dieu que ſon Eminence, placée comme S. Athanaſe dans un ſiége très diſtingué, ſoit auſſi dans ces temps malheureux la reſſource de l'Egliſe ſur la doctrine de la grace, horriblement défigurée par une Conſtitution à laquelle tant d'Evêques ſe ſoumettent, ſous prétexte de quelques vaines explications qui n'en repréſentent point le vrai ſens, qui ne ſont pas même exemtes d'erreur, & qui ſont pleines de mauvaiſe foi & d'injuſtice à l'égard du livre des Réflexions morales, de l'Auteur & de ſes illuſtres Approbateurs & Défenſeurs.

Mais

Mais, pour obtenir cette grace, ne cessons point de prier. C'est à quoi son Eminence nous exhorte continuellement par ses paroles & par son éxemple. Ses priéres & celles de son Peuple font toute sa force, car c'est dans le Très-haut qu'il a mis sa confiance. Que les esprits arrogans & fiers de leur crédit se confient dans les Puissances de la terre; pour nous, nous tournerons les yeux vers le ciel dans un esprit & un cœur humilié. Depuis que la Constitution a paru, les promoteurs d'une si triste affaire n'ont cessé d'agir & d'intriguer; mais Dieu connoît ceux dont parle son Eminence dans sa Lettre pastorale, *qui depuis ce temps là n'ont point cessé de s'offrir jour & nuit dans l'humiliation & dans les larmes, comme des victimes de pénitence & de charité.* L'artifice & la violence sont emploiées pour établir la Bulle, & les priéres pour la combatre. Quand on oppose la puissance à la puissance, & la force à la force, le succès est douteux; mais la priére humble & persévérante est toujours éxaucée. Nous voions souvent dans l'Ecriture que Dieu renverse les puissans; mais les petits & les pauvres trouvent grace à ses yeux. Voilà quel doit être le fondement de notre confiance, & ce qui doit soutenir & consoler tous ceux qui, comme vous, M. aiment sincérement l'Eglise & sont attendris sur les maux qu'elle souffre. *Les priéres du troupeau réuni avec le Pasteur*, dit encore son Eminence, *font une sainte violence à Dieu.* Joignons donc nos vœux à ceux du Pasteur qui combat pour nous en souffrant pour la vérité, & qui expose sa vie même pour son troupeau.

Ne

Ne ceſſons point de prier & d'eſpérer ; c'eſt par où je finirai ce Mémoire , trop long pour une lettre , mais très court pour l'importance de la matiére ſur laquelle vous m'avez engagé à vous écrire. Vous en ferez, M. tel uſage qu'il vous plaira. Je m'eſtime heureux d'avoir eu cette occaſion de vous témoigner à quel point je ſuis, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur * * *

*Le* 7. *Mai* 1714.

Imprimé le 25. Octob. 1714.

